

Mardi 21 mars 2017

## Bureau - Conseil de la Métropole

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. Lors de cette séance de nombreuses délibérations ont été adoptées notamment concernant les investissements communaux, les travaux d'aménagement des espaces publics des communes, le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi, les actions de protection environnementale ...

### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables avance

La Métropole élabore le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui doit faire émerger à horizon 2020, un projet partagé et une vision cohérente de l'avenir du territoire métropolitain. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le document stratégique du PLUi.

Il définit les orientations générales notamment les politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles, et forestiers et les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications et l'équipement numériques, le développement économique et les loisirs...

Il fixe en outre des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La vocation de ce Projet est de traduire la volonté collective des communes de réussir à améliorer la qualité de vie des habitants, de renforcer l'attractivité résidentielle et économique, de conforter la solidarité territoriale et de relever le défi de la transition énergétique, en proposant un développement durable, harmonieux et équilibré du territoire.

Le projet de PADD s'oriente autour de **3 grands axes** :

- 1/ Une Métropole rayonnante et dynamique
- 2/ Une Métropole garante des équilibres et des solidarités
- 3/ Un environnement de qualité et de proximité pour tous

Le projet de PADD est **soumis au débat dans les conseils municipaux**, préférablement avant le débat en Conseil métropolitain par souci de cohérence : 69 communes sur 71 auront débattu avant fin mars, les deux dernières le feront en avril.

Les conclusions des débats commencent à être étudiées, faisant apparaître un débat apaisé et assez consensuel, sans critiques saillantes, les orientations générales du projet étant majoritairement partagées.

Le PADD pourra ensuite encore évoluer jusqu'à l'arrêt du PLUi pour prendre en compte notamment les observations issues des débats communaux.

## Comment s'est construit le Projet d'Aménagement et de Développement Durables?

### LE SCOT ET LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PLUI

- ▶ les orientations du projet de territoire du SCOT
- ▶ les données, constats et enjeux sur le territoire identifiés par les élus, les habitants et les diverses expertises mobilisées

### LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

23 ateliers de travail en 2016 avec les communes pour :

- ▶ partager les éléments du diagnostic territorial et de favoriser l'expression des communes sur les enjeux du PADD
- ▶ préciser, ajuster, illustrer les orientations générales proposées pour le PADD

### LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

8 réunions publiques, 7 balades et 1 site internet participatif pour :

- ▶ compléter le diagnostic et les enjeux par l'expertise d'usages du territoire
- ▶ préciser, ajuster les orientations générales proposées pour le PADD

La concertation est un élément primordial dans la construction du PADD. Elle est menée auprès des communes et des habitants et à travers différents outils :

- **Des ateliers**

23 ateliers de travail avec les communes organisés entre mars et novembre 2016 mobilisant 267 personnes

8 ateliers participatifs avec les habitants entre juin et novembre mobilisant 222 personnes

- **Un site internet participatif**

Une forte participation en ligne est enregistrée sur le site internet plu-metropole-rouen-normandie.fr avec près de 2000 contributions sur l'année 2016, via des cartes participatives, discussions en ligne et questionnaires, dont 1089 uniquement sur la carte « Où et comment rendre plus facile la pratique du vélo ? ».

**Les prochaines étapes du Projet**

Les prochaines étapes de travail porteront sur le volet réglementaire accompagnées par une importante concertation qui débute avec les communes dès la dernière semaine de mars. Une soixantaine d'ateliers sont programmés en 2017, à deux échelles différentes :

- Les ateliers métropolitains (permettant de partager des objectifs de développement urbain et de définir des règles communes),
- Les ateliers locaux (par groupes de 6 à 11 communes ayant exprimé le souhait de travailler ensemble, avec une déclinaison plus fine à l'échelle communale du zonage et des règles associées).

## La Métropole engagée dans la préservation de son environnement

- **Préservation du site naturel du « Linoléum »**



©T.Boivin/MRN

Le site du « Linoléum » situé à Notre-Dame-de-Bondeville, espace naturel de près de 6 hectares subsiste comme l'une des dernières zones humides du Cailly et la plus remarquable. Au-delà de son potentiel écologique, cette zone conserve un rôle important de lutte contre les inondations par expansion des crues.

Une gestion écologique du site y est appliquée depuis 2012 en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie. L'accès au site ne peut se faire uniquement que par le parking de l'entreprise ASPEN, c'est pourquoi une convention entre l'entreprise et la Métropole est renouvelée pour une durée de 5 ans.

- **Analyse de l'impact de la gestion différenciée sur la biodiversité**

La Métropole est gestionnaire de plus de 350 espaces verts, qui représentent près de 150 hectares (bassins, parcs urbains, bases de loisirs, zones d'activité...) et affirme la mise en place de la gestion différenciée comme un axe prioritaire de son action portant sur la protection, la restauration et la valorisation de la nature en ville.

L'impact de la gestion différenciée sur la biodiversité est notamment évaluée par l'Université de Rouen Normandie, via un partenariat établi avec Rouen et la Métropole depuis 4 ans sur une parcelle expérimentale sur le site de la Petite Bouverie, appartenant à la ville de Rouen.

Ce site exemplaire a principalement pour vocation de montrer concrètement l'impact visuel de la gestion différenciée (aux bailleurs, chefs d'entreprises, communes, particuliers etc.) et évaluer la conséquence de la diversité floristique de l'espacement des interventions et de l'exportation des produits de fauche.

Pour cela, la parcelle a été fauchée en 2015 par la ville de Rouen et l'Université a réalisé l'état initial de la flore. En 2016, les différents parcelles du site ont été entretenues par la ville de Rouen selon de le protocole de gestion différenciée et les étudiants de l'Université ont réalisé des inventaires floristiques à l'automne. Ces actions seront poursuivies en 2017, pour lesquelles la Métropole attribue une subvention de 2 000€.

- **La participation au Programme Européen « LIFE Intégré 2014-2020 »**

L'État, via la Préfecture de Normandie, souhaite candidater au programme européen « LIFE Intégré 2014-2020 » qui vise à soutenir les porteurs de projets publics et privés qui mettent en œuvre une stratégie ou un plan d'actions dans les domaines de l'environnement et du changement climatique à une échelle territoriale large.

La Préfecture a fait appel aux acteurs du territoire concernés par cette problématique. La Métropole compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, déjà engagée dans une politique ambitieuse en la matière à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a répondu favorablement à cette demande. Ainsi sur un plan d'actions dont le montant s'élèverait à 5 035 000€ HT la Métropole prendrait à sa charge 2 841 250€ HT pour lesquels elle sollicite la Commission européenne à hauteur de 2 034 000 € HT.

Cette subvention servira notamment pour la mise en œuvre des actions suivantes :

### **1/ Les moyens de communication sur la qualité de l'air.**

- La modélisation des concentrations de polluants atmosphériques, en temps réel et à l'échelle de la rue, sur le territoire métropolitain ;
- L'expérimentation de la nouvelle technologie des micro-capteurs sur le territoire de la Métropole ;
- L'évaluation des performances environnementales des nouvelles technologies de transport.

### **2/ Le renouvellement des appareils de chauffage individuels au bois non performants et le développement de l'utilisation du bois labellisé sur le territoire.**

- La réalisation d'une enquête statistique sur la connaissance de la filière bois bûche et du parc de chauffage au bois ;
- Le lancement d'une campagne de communication sur l'utilisation du bois de chauffage.

### **3/ La mobilité durable**

- L'achat de bus électriques ;
- Le développement du modèle multimodal de transports.

## La Métropole soutient les actions en faveur de la culture et de l'attractivité

- **Challenge sportif étudiant Ecricome**

Dans le cadre de son partenariat avec la Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen (CESAR), la Métropole souhaite valoriser les actions menées notamment celles concernant l'attractivité de l'enseignement supérieur rouennais.

Rouen NEOMA Business School organise du 14 au 17 avril 2017, le challenge Ecricome. Cette compétition sportive (basket-ball, rugby, football, tennis, handball, volley-ball) réunit plus de 800 étudiants pendant 3 jours provenant des écoles de commerce et de management du groupe Ecricome. Les épreuves sportives se tiendront dans les différents équipements sportifs du campus de Mont-Saint-Aignan, une soirée aura lieu au Kindarena et la cérémonie de clôture se déroulera sur le campus de NEOMA. Ce challenge sportif est le 3<sup>e</sup> événement étudiant en France.

À ce titre, la Métropole accorde une subvention de 2 500€ pour le soutien à la tenue de cette manifestation.

- **Actions culturelles 2017 menées par le CHU-Hôpitaux de Rouen**

La Métropole Rouen Normandie et le CHU-Hôpitaux de Rouen ont signé une convention triennale 2016-2018 visant à renforcer les collaborations autour de trois grandes thématiques dont les projets artistiques et culturels à destination des patients, des visiteurs et du personnel. De nombreuses actions positives ont déjà été menées en 2016, c'est pourquoi la Métropole renouvelle la subvention de 15 000€ au titre de ces actions.

Les actions proposées s'orienteront vers :

- La participation aux spectacles durant le festival SPRING ;
- Des visites guidées le soir dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine ou des conférences sur le patrimoine avec l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Petit-Quevilly ;
- La mise en place de projets innovants comme une installation contemporaine au sein de l'espace culturel du CHU et au Musée Flaubert ainsi qu'une commande artistique pour l'aménagement du futur hôpital de jour du pôle viscéral ;
- Le développement des actions de sensibilisation à la culture.

## Solidarité territoriale : la Métropole soutient les projets des communes ...

Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) est le fonds de concours qui vise à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole. Il est doté de 60 M€ sur la période 2016-2020. En 2017, la totalité des fonds s'élèvera à 6,01 M€.

Après un an d'existence, 102 dossiers ont été traités par la Métropole. **39 communes ont fait appel à ce fonds de concours** qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains, et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

La Métropole a déjà attribué près de **6 607 600 €** aux communes ayant sollicités le FSIC. Le FISC est cumulable avec d'autres subventions comme l'aide régionale à la rénovation thermique de bâtiments ou pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'Aides aux Aménagements.

De nombreux projets de communes ont sollicité ce fonds de soutien, notamment :

### ◆ Rouen | 270 063 €

- Pour le **désamiantage et la déconstruction d'un bâtiment communal** situé dans le périmètre de la future gare Saint-Sever ;
- Pour la **création du parc naturel urbain de Repainville** où seront développés des actions sur la biodiversité et les zones humides et/ou des activités maraîchères en lien avec le milieu associatif.

### ◆ La Londe | 1 850 €

- Pour les **travaux dans le stade de football** de la commune.

### ◆ Quéville-la-Poterie | 12 375 €

- Pour la **création d'un city stade** en remplacement de l'actuel terrain de tennis.

### ◆ Hautot-sur-Seine | 14 500 €

- Pour des **travaux à l'école Maurice Genevoix** avec la création d'un préau et d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

◆ Elbeuf-sur-Seine | 12 500 €

- Pour l'aménagement des aires de jeux René Youinou et de l'Hôtel de ville.

◆ Hénouville | 8 700 €

- Pour des travaux au sein de la salle polyvalente avec la création d'une deuxième sortie de secours et la réalisation d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Pour la réhabilitation des bâtiments scolaires de la commune.

◆ Anneville-Ambourville | 26 874 €

- Pour la construction d'un bâtiment d'accueil de loisirs et périscolaire.

◆ Grand-Quevilly | 28 780 €

- Pour des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la piscine du Val de Seine, par l'installation d'un ascenseur extérieur.

...et réalise des chantiers ambitieux de requalification des espaces publics en lien avec les communes

### Duclair | Requalification de la place Charles de Gaulle



©atelier-de-saint-georges\_architecture

En 2014, la commune de Duclair a initié une réflexion de requalification de la place Charles de Gaulle. Suite au transfert de la compétence espaces publics, la Métropole poursuit ce projet, dont le début des travaux commenceront à partir d'avril 2017, pour une durée d'un an.

L'objectif de ces travaux est la restructuration complète de la place avec la création d'espace public apaisé avec des matériaux de qualité, d'aires de jeux pour les enfants et d'une zone de détente à proximité immédiate de l'Hôtel de ville ; la réfection complète de l'éclairage public et la mise en valeur de la Mairie ; la mise en place de colonnes enterrées sur la place, la construction par la commune de deux halles sur la Place du Marché et la mise en place d'aménagement permettant de pacifier la circulation en prenant en compte les accès aux commerces.



De plus, certains travaux relèvent de la compétence communale comme la création d'une aire de jeux, la mise en place de bancs, clôtures et corbeilles. Le coût du chantier s'élève à près de 2 millions d'euros. La ville de Duclair souhaite utiliser des matériaux qualitatifs en déléguant la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux et contribuera ainsi à hauteur de 825 000€.

### Grand-Quevilly | Aménagement du parvis du groupe scolaire Jean Moulin

La Métropole Rouen Normandie assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'opération d'aménagement du parvis du groupe scolaire Jean Moulin pour un montant de 530 000€. La commune a demandé des travaux complémentaires et désire avoir recours à des matériaux de qualité supérieure à ceux prévus. Pour cela elle financera 265 000€ qui serviront notamment aux aménagements paysagers et de télécommunication, l'achat de mobilier urbain ainsi qu'à la plus-value qualitative des matériaux.

### Le Mesnil-sous-Jumièges | Restructuration du centre-bourg

Après les travaux de réseaux, la Métropole poursuit le projet de restructuration du centre bourg de Mesnil-sous-Jumièges pour un montant de 950 000€ TTC. Les travaux prévoient la réfection de la voirie et de ses abords, des espaces verts paysagers agrémentés de mobilier urbain design de qualité ainsi que la réalisation d'une piste cyclable. L'utilisation de matériaux haut de gamme entraîne un surcoût pour lequel la commune verse une participation de 98 000€.

### Oissel-sur-Seine | Effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public

La Métropole réalise des travaux d'effacement des réseaux basse tension et de télécommunication ainsi que la rénovation de l'éclairage public dans les rues Alsace Lorraine, Deshais, du Manoir, l'impasse des Platanes et le lotissement Perreuse de la ville. La commune participe à hauteur de 230 000€ pour les surcoûts liés à l'embellissement des espaces publics.

#### Contact Presse

Marion FALOURD  
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie  
02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54  
[marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr)